

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur.  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 9  
Poste:  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal,  
ou en envoyant un mandat sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 DÉCEMBRE

## LES PROJETS ALLEMANDS

Partout où résonne la langue allemande, doit s'étendre le sceptre de l'empereur d'Allemagne.

L'unité de l'Allemagne n'est pas complète, et M. de Bismark a la ferme intention de l'achever.

La Prusse doit donc enlever à l'Autriche ses provinces allemandes et s'étendre de la mer Baltique à la mer Adriatique, de Hambourg à Trieste. Vienne sera comme Berlin, ville impériale, sous le sceptre des Hohenzollern.

La réalisation d'un pareil projet amènerait la destruction de l'empire d'Autriche. Mais M. de Bismark ne veut pas déposséder la Maison de Habsbourg et il lui offre de vastes compensations. Il lui a conseillé ce qu'on appelle la *marche vers l'Est*. Au traité de Berlin, l'Autriche a fait dans cette direction un pas très-significatif; elle a établi son protectorat sur les provinces de Bosnie et d'Herzégovine. Ces provinces appartiennent encore nominativement à la Turquie; cependant elles sont occupées par des troupes autrichiennes. Cette extension de l'Autriche, à la suite d'une guerre à laquelle elle n'avait pris aucune part, paraît bien étonnante; elle s'explique pourtant sans peine, étant donné le plan des diplomates de Berlin.

En vertu du même plan, l'Autriche n'a cessé d'étendre son influence dans la péninsule des Balkans, et son intervention actuelle en faveur de la Serbie n'est que la continuation du plan indiqué.

Dans sa *marche vers l'Est*, l'Autriche doit nécessairement se heurter contre la Russie, qui elle aussi marche vers Constantinople.

Pour éviter une guerre terrible, dont l'issue est incertaine, M. de Bismark a imaginé une combinaison extraordinaire. Cette combinaison est exposée dans une brochure parue cet été en Allemagne, sans nom d'auteur, comme paraissait autrefois en France *le Pape et le Congrès*, et autres brochures rédigées dans le cabinet de Napoléon III.

Chasser d'Europe les Turcs rebelles à la civilisation chrétienne et constituer au sud du Danube un vaste empire slave, tel est le but de l'Allemagne. La Russie serait ainsi contenue en Europe par l'empire slave des Habsbourg et les provinces allemandes de l'Autriche se détacheraient naturellement de l'empire slave pour revenir à l'empire allemand.

« L'empire slave de l'Est que formera bientôt l'Autriche, dit la brochure mystérieuse, en majeure partie avec ses propres Slaves et ceux de la Turquie d'Europe, doit différer par sa base de l'empire slave de Russie; car autrement l'Autriche travaillerait pour le panslavisme russe, qu'elle doit, au contraire, endiguer. C'est la religion qui doit faire la différence: ici l'empire slave catholique; là l'empire slave gréco-russe. »

Ce plan est grandiose; le chef-d'œuvre du génie serait de le réaliser sans en exposer le succès aux hasards d'une guerre entre les grandes puissances. L'œuvre est bien difficile, impossible peut-être, et cependant M. de Bismark ne désespère pas d'y réussir.

Un obstacle se dresse tout d'abord qui semble insurmontable. Quand les Turcs seront chassés, à qui appartiendra Constantinople? Jamais à aucun prix la Russie ne permettra au nouvel empire danubien d'en faire sa capitale; le nouvel empire peut encore moins céder cette ville à la Russie. L'Europe ne peut d'ailleurs donner cette ville à l'Angleterre, qui accepterait pourtant de grand cœur ce magnifique entrepôt commercial; la France et l'Allemagne sont trop éloignées pour s'établir aux rives du Bosphore. Que faire alors de Constantinople?

LA DONNER AU PAPE!  
Si extraordinaire que soit la proposition, elle a été sérieusement examinée à Berlin, et la brochure qui expose le plan de M. de Bismark a justement pour titre: *Le rétablissement du pouvoir temporel du Pape, par le prince de Bismark.*

On sait très-bien que le grand chancelier désire arracher le chef de l'Eglise catholique à la domination italienne, non pas par amitié pour les catholiques, mais pour de hautes raisons politiques.

« Les ennemis de l'Eglise », dit la brochure allemande, « se trompent quand ils affirment que le Pape n'a et n'eut jamais aucun droit à un pouvoir temporel, car, lors même qu'il perdrait effectivement ce pouvoir, il continuerait à y avoir droit aussi longtemps que la religion catholique n'aurait pas disparu de ce monde. Le Pape doit être un souverain temporel, non pas pour régner, mais pour sauvegarder sa dignité et son indépendance. »

Rétablir le Pape à Rome semble impossible sans détruire l'unité italienne dont l'Allemagne a besoin pour tenir la France en échec; donc il faut mettre le Pape ailleurs, indépendant et souverain. Quelle autre ville pourrait remplacer Rome, si ce n'est Constantinople?

« Ne semble-t-il pas, dit la brochure allemande, que la Providence ait créé la situation actuelle, qu'elle ait produit ces complications et qu'elle y ait intéressé le monde civilisé tout entier, en indiquant une solution de nature à satisfaire toutes les parties; ne semble-t-il pas qu'elle ait fait tout cela afin de pouvoir désigner clairement, devant toute l'Europe, le seul homme qu'une tradition de quinze cents ans relie au fondateur de la nouvelle Rome, et pour lequel la destinée elle-même semble avoir préparé une résidence royale sur la limite des deux parties du monde? Ce qu'a prédit Joseph de Maistre se réalisera alors: Le Pape dira la messe à Sainte-Sophie. »

M. de Maistre a prédit que l'Eglise catholique chanterait la messe à Sainte-Sophie, mais il n'a jamais pensé que le Pape deviendrait évêque de Constantinople.

La translation du siège de saint Pierre à Constantinople, à titre définitif, soulèverait des objections religieuses de la nature la plus grave. Inutile de les exposer ici, tout catholique les devine.

M. de Bismark s'en inquiète peu, cela se comprend. Il poursuit un but politique gigantesque, Constantinople l'embarrasse, il la donne au Pape. Du même coup, il croit assurer, avec l'indépendance du Saint-Siège, la liberté des catholiques et concilier les intérêts rivaux des grandes puissances.

C'est bien imaginé. Dans quelle mesure ce plan se réalisera-t-il? par quels moyens? à quelle époque? à quel insuccès est-il destiné? C'est le secret de l'avenir. Mais l'exécution en est déjà commencée.

La tragédie extrêmement compliquée qui se joue dans les Balkans intéresse toute l'Europe, ou mieux l'univers catholique tout entier. Nous y assisterons en spectateurs attentifs et attristés, car la France n'est pas admise à y jouer le rôle auquel lui donne droit sa tradition historique et sa mission de Fille aînée de l'Eglise. H.-A. M.

## LA COMMISSION DU TONKIN

La commission du Tonkin a entendu MM. Thomson et Lemyre de Villiers.

M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, explique que la non exécution du traité de 1874 a produit sur la Cochinchine un déplorable effet sur la situation des commerçants en Cochinchine; il déclare qu'au point de vue pécuniaire elle est excellente. Il constate que fort peu de commerçants français y sont établis; cela tient au manque d'initiative de nos compatriotes. S'ils faisaient comme les Anglais et les Allemands, ils constateraient les richesses de cette colonie et viendraient s'y établir. M. Thomson déclare qu'il est nécessaire de maintenir l'occupation du Tonkin et le protectorat sur l'Annam.

Il n'y a encore rien de bien précis dans ces premières dépositions, et il est bon de se tenir en garde contre ces premières données du télégraphe. C'est ainsi que la déposition si importante et si précieuse de l'amiral Duperré a été obscurcie ou dénaturée.

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE COMPAGNON INVISIBLE

Par ANAIS SÉGALAS

XIII

UN SOUPER AU CAFÉ ANGLAIS

Un soir qu'Arabelle, escortée de son mari, était venue demander une tasse de thé à M. et Mme de Jonceray, Félicien survint un moment comme un météore, comme une étoile filante. Il venait dire un mot à Léopold et devait s'en aller passer le reste de la soirée au cercle des « Mirlitons ».

Il s'inclina devant les deux femmes avec une grâce parfaite, et dit à Léopold en lui tendant la main:

— Cher, je venais vous adresser une petite requête et je comptais aller faire la même demande à Adalbert, mais puisqu'il se trouve ici...

— De quoi s'agit-il? demanda Léopold.

— Tout simplement d'une invitation à souper, d'une petite bequée, arrosée de champagne, que j'offre demain à mes amis, au café Anglais, parce que le café Anglais, voyez-vous, c'est, après tout, le café le plus à la mode. Je suis désolé de séparer ces dames de leurs maris, mais c'est un souper de garçons.

— Un souper de garçons! grommela Arabelle, visiblement mécontente.

— Comme la plupart de mes convives vont, reprit Félicien, passer leur soirée, les uns à l'Opéra, les autres aux Français, ou même au Palais-Royal, on se réunira au sortir du spectacle, à minuit.

— Minuit! s'écria Arabelle, quelle heure échevelée!

— Mais, madame, dit Félicien, minuit est la seule heure du soir qui soit présentable pour des gens qui ne mènent pas une vie de petits bourgeois. Nous ne voulons pas souper avec les poules.

— Non, murmura Arabelle entre ses dents, mais avec les cocottes.

Quoique le mot fut dit à voix basse, Félicien l'entendit et le releva.

— Ah! mesdames, s'écria-t-il d'un ton pudique, je me garderais bien d'entraîner vos maris à leur perdition. D'ailleurs, il n'y a plus de cocottes.

— Ah!... reprit Arabelle, j'avais entendu dire pourtant que, dans ces soupers de garçons, il se glissait toujours quelques chignons rouges.

— Il n'y a plus de chignons rouges, répondit Félicien.

— Alors, il ne reste plus que des rosières, tant mieux!

— Je ne dis pas précisément cela... Naturellement, madame, vous ne pouvez pas être au courant de ces choses-là; mais le chignon rouge, la

cocotte, la grue, la biche et la petite dame, tout cela est démodé. On ne parle plus que des belles petites.

— Dites donc tout de suite les belles petites coquines et ne parlez pas par abréviation. Tous ces surnoms-là, voyez-vous, c'est toujours la même chose, après tout; le nom change, mais la coquine reste.

— Mesdames, s'écria Félicien, je vous jure que nous n'aurons absolument à notre souper que le sexe des électeurs, des réservistes et des volontaires d'un an. Nous serons dix jeunes gens: un sportsman, un quart d'agent de change, un petit marquis, un petit vicomte, pour avoir un peu de faubourg Saint-Germain, un auteur dramatique et un journaliste, ce qui plaira à ce cher de Jonceray, qui s'occupe de littérature, et enfin, nous trois, cela fera dix.

— Mais cela ne fera que neuf, si j'ai bien compté, dit Arabelle avec défiance.

— Ah! c'est vrai. C'est que mon dixième convive est un personnage si calme, si raide, si impassible, qui se mêle si peu aux causeries joyeuses, qu'il est vraiment permis de l'oublier. Je l'ai invité comme une curiosité.

« C'est un étranger, un type bizarre, un original, frappé à la glace, comme le champagne, à cette différence près que le champagne anime la conversation, tandis qu'il la refroidit. Nous le

laisserons manger et nous ne nous en occuperons pas. Soyez tranquilles, les autres convives vous dédommageront de celui-là. Vous acceptez tous les deux?

— Comptez sur moi, dit Adalbert, sans voir le regard chargé à balle que lui lançait Arabelle.

— Et sur vous, mon cher de Jonceray?

— Assurément, dit Valentine, sans laisser à son mari le temps de répondre. Je ne sais ce que Léopold a depuis quelque temps, il devient triste, sombre, il tourne à l'humeur noire. Amusez-le, égayez-le, je vous en remercie d'avance.

— Comment, dit Félicien, de la tristesse!... Mais auprès d'une aussi charmante femme, il n'est pas permis de s'assombrir: le temps ne peut pas se couvrir quand on a le soleil chez soi. Puisque Mme de Jonceray nous charge de vous égayer, mon cher Léopold, vous ne pouvez pas refuser mon invitation.

— Je serai des vôtres, répondit Léopold, qui ne demandait qu'à s'étourdir, qu'à oublier et à chasser l'idée fixe, qui s'attachait à son cœur, comme une pieuvre.

De temps à autre, il essayait de l'arracher, il ne se sentait plus étouffé par elle, il respirait, il parvenait, pour ainsi dire, à sortir de son cœur et à vivre des impressions du dehors; mais tout à coup, le mot le plus insignifiant en apparence, qui, par les châtiments de la pensée, le ramenait à un

Cette déposition a porté sur trois points principaux :

1° Hostilité complète contre tout projet de protectorat qui sert de marque à un projet d'annexion coûteux dans le présent et forcément infécond dans l'avenir ;

2° Aucune crainte à concevoir d'une négociation fermement négociée et pendant laquelle la situation militaire serait maintenue ;

3° Dans la même hypothèse, rien à craindre pour la Cochinchine, pourvu que nous l'administrions mieux qu'elle ne l'a été depuis dix ans. 4,000 soldats français et des tirailleurs indigènes suffiraient largement pour parer aux pires éventualités.

On sait que plusieurs membres de la commission du Tonkin, estimant que la dépêche du général de Courcy n'a été envoyée que sur la demande du gouvernement pour opérer une pression sur la Chambre, ont fait une démarche auprès du général Campenon pour avoir communication de toutes les dépêches échangées entre le ministre de la guerre et le commandant en chef de l'expédition du Tonkin depuis la nomination de la commission.

Le ministre de la guerre s'est montré, paraît-il, très-irrité de cet acte de défiance, et il aurait manifesté l'intention d'y répondre par un refus.

Grâce à l'intervention de M. de Freycinet, on croit que la commission recevra néanmoins satisfaction.

Dès hier, M. Andrieux a dû adresser au gouvernement une interpellation à ce sujet afin d'obtenir communication des dépêches échangées entre lui et le général de Courcy depuis le jour de la demande de crédits. Cette communication, dans les circonstances actuelles, offrira un réel intérêt.

Comme le cabinet Ferry, le ministère Brisson cherchera à se dérober.

## RESPONSABLES

Il faudrait cependant s'entendre. Si comme le disent la *République française* et le *Rappel*, M. Ferry est un « grand patriote », sa politique une « grande politique nationale », son Tonkin un chef-d'œuvre que M. Brisson a raison de vouloir continuer, pourquoi ces journaux cherchent-ils à rejeter sur le ministère de Broglie la responsabilité de ce chef-d'œuvre ?

« Les premiers auteurs de la guerre du Tonkin sont les conservateurs qui ont conclu le traité de 1874 », disait encore avant-hier le *Rappel*.

Or le *Rappel* sait aussi bien que nous que le traité de 1874 fut la conséquence de l'expédition héroïque, mais imprudente, que le lieutenant Francis Garnier avait entreprise, contrairement à des ordres formels du gouvernement, et qui a été suivie d'un trop prompt désastre pour qu'il ait été possible soit de la désavouer, soit de la soutenir.

Le traité de 1874 a eu pour but de rétablir le prestige du drapeau français, compromis par cet acte d'un courage irréflecti,

souvenir, venait le replonger au fond de cet abîme du cœur, où il retrouvait le spectre, le remords, l'idée fixe, grimaçante, hideuse, effroyable.

— A demain, dit Félicien, qui s'en alla à son cercle des Mirlitons.

Quand il fut parti, Arabelle leva sur son mari des regards menaçants : ses yeux étaient pleins d'éclairs qui annonçaient l'orage.

— Voyons, qu'as-tu encore, petite folle ? lui demanda son mari, qui ne la prenait jamais au sérieux.

— Je n'ai rien, répondit-elle, les lèvres pinçées, absolument rien.

Elle se tut pendant quelques secondes, mais n'y tenant plus, elle s'écria tout à coup impétueusement :

— Je trouve simplement tout à fait shocking que des maris comme vous deux, des hommes rangés, qui ont des femmes dévouées, irréprochables, fidèles comme...

— Comme Pénélope et Lucrèce, n'est-ce pas ? dit Adalbert.

— Laisse-moi tranquille avec tes souvenirs historiques et ton petit air moqueur. Je trouve, dis-je, que ces maris, qui n'ont aucune circonstance atténuante, sont inexcusables d'abandonner leurs femmes pour aller faire un petit souper au café anglais.

(A suivre.)

d'arrêter le cours des représailles qui en étaient la suite, de remettre enfin sur un pied de régularité et de paix les rapports troublés de l'empire d'Annam avec nos possessions de Cochinchine, et ce traité avait été combiné avec assez de prudence pour que pendant plus de trois ans, c'est-à-dire pendant tout le temps que le ministère conservateur est resté au pouvoir, il n'ait donné lieu à aucune complication.

C'est à partir du jour où les républicains ont pris en main la direction des affaires que leur imprudence et leur maladresse ont compromis une situation qui était sans péril et engagé la France dans une entreprise sans issue qui a déjà coûté à la France des centaines de millions et paralysé les forces disponibles de son armée :

Que chacun soit responsable de ses actes !  
G. DE MANGAY.

La *République française*, qui croit trouver dans la déposition de M. Brière de l'Isle des arguments pour justifier le cabinet Ferry, accable aujourd'hui le colonel Herbingier. La feuille opportuniste a oublié en quels termes elle en faisait l'éloge, il y a huit mois.

Voici de quelle façon elle s'exprimait, au sujet de cet officier, le 31 mars 1885 :

« La blessure du général de Négrier a fait passer le commandement aux mains du lieutenant-colonel Herbingier. L'opinion publique doit connaître les titres de l'officier supérieur qui dirige la retraite sur le Delta de la 2<sup>e</sup> brigade du corps expéditionnaire de Lang-Son. La France aurait à confier le plus difficile des commandements, qu'elle ne pourrait faire un meilleur choix qu'en le remettant aux mains du lieutenant-colonel Herbingier. »

Suivait une biographie complète, mêlée des louanges les plus explicites et qui se terminaient par cette déclaration retentissante :

« Le lieutenant-colonel Herbingier commande à cette heure 12,000 Français. Ceux qui l'ont connu au Mexique, à Metz, ceux qui, depuis quatorze ans, l'ont vu travailler à nous former des générations d'officiers instruits à l'école du malheur, savent qu'il y a en lui l'étoffe d'un KLÉBER. »

« Les circonstances grandissent les hommes ; ici, nous n'aurons pas à regretter de voir qu'elles remettent à un des plus dignes fils de l'Alsace la garde d'une de nos brigades. »

« Un nouveau Kléber ! » Et la *République française* n'aurait pas souffert que l'on contestât ses appréciations. Qui donc a raison ou de la *République* ou du général Brière de l'Isle ?

## Chronique générale.

### CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres ont décidé que l'on ferait à la commission du Tonkin toutes les communications qu'elle réclamerait officiellement en lui en laissant la responsabilité.

M. Sadi-Carnot a exposé le plan du budget de 1887. Les économies possibles sont tellement faibles que ce n'est pas la peine d'en parler.

Le gouvernement s'opposera à l'élevation des droits sur le blé et sur la viande.

Le conseil des ministres a été d'avis, en outre, qu'il importait d'obtenir le vote des crédits avant la réunion du Congrès. Or, le gouvernement, d'accord avec le Président de la République, désire que la date du Congrès fût fixée avant les fêtes de Noël.

Il paraît que le ministre de l'intérieur s'est fait adresser par les préfets des dépêches qui disent que la majorité des populations est favorable à l'occupation du Tonkin. Voilà des renseignements bien hasardeux !

Hier, au Sénat, la séance a été consacrée entièrement à la discussion du projet de loi sur le taux de l'argent.

### RECOMMANDÉ A M. GOBLET.

M. Emile Ollivier vient de publier un *Nouveau Manuel de droit ecclésiastique français*. Il ne sera pas sans intérêt d'en extraire

ce passage, qui semble aller tout droit à l'adresse du minuscule et ridicule tyranneau qui administre les culles :

« Il est interdit d'infliger une peine, serait-ce la plus légère amende, au criminel le plus odieux, comme au délinquant le plus excusable, sans un jugement public, un débat contradictoire, une libre défense ; et le ministre des cultes serait le maître de disposer du salaire de tout le clergé, sans être astreint au respect d'aucune forme protectrice ! « Dieu même, disait Guy Coquille, ce grand Dieu qui sait tout, qui peut tout et qui ne peut que justement, ne voulut pas juger Adam après son péché sans l'appeler et ouyr ; toutes les lois, tant pontificales que civiles, déclarent nuls les jugements qui ont été donnés contre la partie non ouye ni appelée. » Un tel pouvoir, s'il existait, serait tellement monstrueux qu'il ne faudrait le constater que pour en purger d'urgence notre législation. »

Les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris viennent d'envoyer au ministre de l'intérieur une pétition pour demander le maintien des religieuses dans les services hospitaliers auxquelles elles sont attachées.

En faisant cette démarche, « ils pensent » agir dans l'intérêt des malades qui sont confiés à leurs soins, aussi bien que dans l'intérêt du bon ordre et de la tenue des hôpitaux et hospices de Paris. »

Cette pétition est revêtue des signatures des médecins et chirurgiens de tous les hôpitaux de Paris.

## ÉTRANGER

ESPAGNE. — La Régente a signé le décret convoquant les Cortès pour le 26 décembre.

La tranquillité est générale en Espagne.

ÉVÉNEMENTS D'ORIENT. — L'armistice conclu entre la Serbie et la Bulgarie n'a qu'une durée de dix jours, et l'on croit en Serbie que, ce délai passé, les hostilités devront être reprises.

En conséquence, les armements et l'envoi des troupes continue, dit une dépêche du 4<sup>e</sup> décembre, adressée de Semlin au *Temps*. Le troisième ban va être appelé sous les armes. Le gouvernement serbe ne voudrait accepter la paix qu'aux conditions suivantes :

1° L'armistice jusqu'au 1/43 janvier ;  
2° le maintien des avant-postes sur le terrain occupé le 16/28 novembre, jour de la suspension des hostilités ;  
3° le maintien du gros des troupes sur le terrain occupé le jour où les hostilités ont été suspendues ;  
4° l'évacuation réciproque s'il était possible.

Ces propositions ont été repoussées énergiquement parce qu'elles ne donnent pas aux armées bulgares la satisfaction à laquelle elles prétendent comme fruit de leurs victoires.

Les Bulgares ont alors fait les contre-propositions suivantes :

1° L'évacuation complète du territoire bulgare par les Serbes ;  
2° Maintien des troupes bulgares sur le terrain tel qu'il a été tracé par la ligne de démarcation ;  
3° Immédiatement après la signature de l'armistice, nomination de délégués pour traiter les conditions de paix.

Evidemment les Bulgares vainqueurs n'accepteront pas ces conditions, la Serbie le sait bien ; qui la rend si hardie de les proposer ? Sans doute l'appui de l'Autriche.

Mais plus l'Autriche appuiera ouvertement la Serbie, plus la Russie se prononcera en faveur des Bulgares, c'est ce qui arrive et devait fatalement arriver. L'union bulgare, dit une dépêche de Saint-Petersbourg, a toujours eu les sympathies de la Russie ; seule, la personne du prince Alexandre était mise à l'index dans les sphères officielles. Mais la victoire a modifié les impressions premières, et la Cour semble disposée à ouvrir les bras au prince, s'il veut bien se séparer de son entourage révolutionnaire, notamment de M. Karavelof, son ministre des affaires étrangères.

La conférence, qui avait suspendu de fait ses travaux, est convoquée de nouveau par la Porte.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 décembre.  
Encore une bonne séance pour les rentes françaises. On cote : le 3 0/0 80.45, l'amortissable 82.10, la 4 1/2 0/0 nouveau 108.45.  
Le Crédit Foncier est à 1,335 fr. Les opérations de prêts, pour la huitaine, s'élèvent à 6,627,300 fr. en prêts hypothécaires et 446,590 fr. en prêts communaux.

La Banque d'Escompte est très-ferme. Elle est en mesure de prendre part à de très-grandes affaires, dès que le moment sera venu de les aborder.

La Société des Dépôts et Comptes Courants à 600 fr. donne un revenu de 7 0/0 susceptible d'accroissement.

Le Panama est de plus en plus abandonné. La révélation de la presse américaine au sujet de cette entreprise donne fort à penser sur son avenir.

Le Crédit Lyonnais est toujours très-délaissé. Tant que la question de la Foncière Lyonnaise ne sera pas réglée par une liquidation, il ne sera pas possible d'apprécier exactement la situation du Crédit Lyonnais.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français sont cotées : Est 777.50, Nord 1,302.50, Orléans 1,335, Ouest 848.75.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### LES ÉPURATIONS

Les épurations dans le personnel des petits employés commencent. Les journaux d'Angers nous apprennent que deux jeunes gens de la Trésorerie générale de Maine-et-Loire viennent d'être congédiés, parce que, pendant les élections, plusieurs membres de leur famille ont fait, paraît-il, de la propagande électorale anti-républicaine.

L'Administration municipale de Saumur entre dans cette même voie. Au cours de la dernière séance du Conseil, quelques membres, empiétant sur les attributions du maire, ont fait la motion de l'expulsion de l'un des plus modestes employés de la Mairie, M. de Becque. — M. Combié, tout en le regrettant et s'y opposant, n'a pas eu la force de résister et de maintenir les droits du maire à qui seul incombe le soin de pourvoir aux besoins des divers services municipaux.

Pourquoi cette rigueur contre M. de Becque qui n'a plus que 48 mois à faire pour arriver à la retraite ?

Par suppression d'emploi, dit-on. Ce qui n'empêche pas la rumeur publique de prétendre qu'il aura un successeur.

Alors l'affaire se corse, car la majeure partie des conseillers actuels ont voté jadis des éloges et proclamé à diverses reprises les bons services de l'expulsé d'aujourd'hui. Voici du reste en quels termes M. Bodin, maire, parlait de M. de Becque :

*Exposé du budget pour 1876 par M. Bodin.*

« Pour l'employé auxiliaire de l'Administration dont le traitement figure pour 4,000 fr. à l'article 5, la commission propose une augmentation de 200 francs, justifiée par les bons services de M. de Becque et par les mesures identiques prises par l'Administration en faveur des autres employés et principalement par la surveillance spéciale du service des cantonniers qui va lui être remise. Il importe en effet que ce service soit l'objet d'un contrôle que M. l'architecte-voyer n'exerce pas suffisamment à lui seul. »

M. de Becque, en qui l'Administration avait pleine confiance, a reçu encore, sans l'avoir sollicité, en 1880, 200 francs comme comptable des Pompiers, et assez récemment, en 1883, 200 autres francs à titre d'augmentation de traitement.

Il n'est pas vraisemblable qu'un homme de son âge, ancien capitaine d'infanterie, d'une franchise et d'une tenue toute militaires, ait changé. Il est bien plus admissible, ainsi que cela se dit, que le Conseil a quelque créature à caser, quelques services électoraux à récompenser.

O ingratitude républicaine ! Cet expulsé est un glorieux blessé de la campagne de 1870, que son infirmité rend impropre à bien des fonctions. Il a été laissé pour mort sur le champ de bataille de Sedan. A 40 ans, il a vu ainsi sa carrière militaire, si belle d'avenir, brisée en cette terrible journée.

Cet employé est aujourd'hui père de famille, il n'a pas de fortune, et la Ville a prélevé chaque année sur ses appointements 5 0/0 pour la caisse des retraites.

Puisque l'on supprime son emploi — né-

possibilité qui a surgi tout à coup — la Ville ne doit-elle pas intégralement toutes les sommes qui lui ont été enlevées avec leurs intérêts? Agir autrement serait déloyal, et nous sommes convaincu que nos édiles ne préféraient pas à une telle iniquité.

S'il est pourvu à son remplacement, une indemnité est encore bien plus impérieusement due à l'employé dont le Conseil a proclamé les bons services à trois reprises par des augmentations successives de traitement. Mais alors l'Administration se heurtera à une nouvelle objection : on lui reprochera de gaspiller les deniers publics.

Ne serait-il pas plus sage, en vérité, de conserver l'employé et l'argent des administrés?

**AUTRE SIMPLE QUESTION.**

Monsieur le Rédacteur,  
 Dans votre numéro de jeudi, 3 décembre, sous le titre : *Simple question*, reproduisant un article de la *Petite France*, vous dites :

« En ce moment, on pave la place Saint-Pierre.... Pourquoi ne profiterait-on pas de l'occasion pour réparer la rue de la Tonnelle dont le passage défectueux constituera bientôt un véritable casse-cou?... »

Deux pétitions... ont déjà été... sans résultat.

Quand se décidera-t-on à aviser?

Pourquoi, demanderont à leur tour les habitants des Ponts, ne profiterait-on pas davantage de l'occasion pour réparer la rue de la Visitation—dont la rue de la Tonnelle était jadis comme la continuation avant la construction du pont Cessart—et la moitié de la rue des Capucins, et la rue du Petit-Pré, et la rue du Port-Cigogne, et *tutti quanti*, dont le pavage très-défectueux constitue depuis trop d'années de nombreux casse-cou?

Que de pétitions, demeurées sans résultat, pour demander qu'on fasse participer le quartier des Ponts aux améliorations des quartiers de la rive gauche, qu'on le gratifie non-seulement de rues pavées ou mieux pavées, mais aussi et surtout de levées insubmersibles qui arrêtaient le flot dépassant cinq ou six mètres!

Ainsi, à Angers, la Doure a-t-elle longtemps pétitionné avant qu'on fit droit à ses légitimes réclamations. Mais, aujourd'hui, elle a, tout comme les riches quartiers de l'autre rive, ses quais, ses rues, boulevards et avenues largement percés, voire même son marché, et bientôt elle aura son bureau de poste.

L'île-sœur, à Saumur, n'en demanderait pas tant pour être satisfaite.

Agréé, etc. X. Y. Z.

**AVIS AUX RÉSERVISTES.**

1° Tous les hommes de la classe de 1876 sans exception; 2° les hommes de la classe de 1880, à l'exception de ceux de la première portion, lesquels ont quitté le service actif porteurs de leur livret en règle, sont tenus, sous peine de punitions disciplinaires, à déposer sans retard leur livret in-

dividuel à la Mairie de leur domicile ou de leur résidence.

**RECENSEMENT DES CHEVAUX ET MULETS Pour 1886.**

Aux termes de la loi du 3 juillet 1877, sur les réquisitions militaires, et du décret du 2 août suivant, un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, doit avoir lieu tous les ans, avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires.

En conséquence, tous les propriétaires, en nom particulier ou collectif, sont tenus de se présenter à la Mairie de leur commune, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1886, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

Les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules qui n'ont pas fait, à l'époque fixée, la déclaration de ces animaux, sont passibles d'une amende de 25 fr. à 4,000 fr., et ceux qui ont fait sciemment de fausses déclarations peuvent être frappés d'une amende de 50 à 2,000 fr. (art. 52 de la loi du 3 juillet 1877).

La publication par affiches étant seule obligatoire, le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour les propriétaires qui ne feraient pas la déclaration prescrite.

Le recensement dont il s'agit, comme les précédents, est une mesure d'intérêt général prescrite par la loi, et qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les animaux peuvent être l'objet.

**LE RECENSEMENT DE 1886.**

Les dépenses que nécessitera le recensement de la population en France, le 28 mars prochain, incombant en totalité aux communes, les conseils municipaux vont être invités à les voter, soit en session extraordinaire, soit pendant la session ordinaire de février 1886.

**MAIRIE DE SAUMUR.**

AVIS. — A dater du 1<sup>er</sup> décembre 1885, la viande de Mouton sera vendue, dans les boucheries de Saumur, 2 fr. 20 au lieu de 2 fr. 40 la 1<sup>re</sup> qualité.

**TOURS.**

Nous avons annoncé hier la souscription en vue d'élever à Tours un monument à Bretonneau, Velpeau et Trousseau.

Voici ce que dit à ce sujet l'*Indre-et-Loire* :

« Nous félicitons sincèrement l'Association de la généreuse initiative qu'elle vient de prendre et nous nous y associons de tous nos vœux. Bretonneau, Trousseau et Velpeau sont, avec quelques rares survivants, les chefs de l'École moderne de médecine. Ce sont trois gloires dont la Touraine peut s'enorgueillir à juste titre.

» Aussi sommes-nous persuadés que les souscriptions ne se borneront pas à celle des

savants et des hommes de l'art. Tous voudront apporter leur part à l'œuvre destinée à perpétuer la mémoire de nos illustres compatriotes.

» Si Balzac fut un immense génie, Bretonneau, Velpeau et Trousseau ont été des bienfaiteurs de l'humanité. »

**ÉPICERIE CENTRALE**, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. — Trois fois la semaine, arrivages de *Beurre de table* mi-sel de Normandie, qui sera vendu, pour le faire connaître et apprécier seulement, 4 fr. 70 le 1/2 kil.

*Morue blanche d'Islande*, pêche nouvelle, à 60 c. le 1/2 kil.

**CONSEILS ET RECETTES.**

**NOUVELLE MÉTHODE DE TRAITEMENT DES ENTORSES.**

Elle consiste simplement dans l'emploi de la terre glaise finement pulvérisée dans un mortier et délayée dans de l'eau, de façon à faire une pâte consistante.

Cette pâte est étendue sur une mousseline, de manière à former une couche d'un centimètre, et appliquée sur la partie malade. Le tout est maintenu par un bandage. Après vingt-quatre ou trente-six heures on enlève l'appareil.

On nous rapporte trois observations de malades ainsi guéris dans l'espace de huit à dix jours.

NOTRE RÉGION a toujours marché avec le progrès. Peu de départements en France ont reconnu aussi vite que nous la grande utilité des Pilules suisses pour la santé publique; de tous les coins de notre contrée, affluent de nombreux témoignages en faveur de ce produit si populaire; les publier c'est rendre service aux autres malades qui prennent confiance par ces exemples. MENTHON, Indre-et-Loire, le 17 mai 1885. Veuillez m'envoyer deux boîtes de vos Pilules suisses à Fr. 1.50: j'en ai déjà consommé une boîte et j'ai reconnu qu'elles me font beaucoup de bien; je vous autorise à publier cette lettre. Anjoubault, Jean; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

**MAGASIN PITTORESQUE**  
 Rédacteur en chef, M. ÉDOUARD CHARTON.

La plus ancienne publication illustrée, le *Magasin pittoresque*, qui compte cinquante-trois ans d'existence, a entrepris depuis le commencement de 1883 une nouvelle série. Elle paraît deux fois par mois, et la réunion des numéros parus forme à la fin de chaque année un beau volume de plus de 400 pages, contenant de deux cents à deux cent cinquante gravures.

Abonnements de 1886: 10 fr. pour Paris, et 12 fr. pour les départements.  
 On peut avoir un numéro-spécimen en envoyant 60 centimes en timbres-poste.  
 La collection des cinquante premières années constitue une véritable encyclopédie, une des plus intéressantes de notre siècle; on peut se la procurer dans des conditions très-avantageuses.  
 S'adresser, à Paris, 29, quai des Grands-Augustins.

**Théâtre de Saumur**

Direction : J. BRETON.

Lundi 7 décembre 1885,

**SI J'ÉTAIS ROI**

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. A. d'Ennery et J. Brésil, musique d'ADOLPHE ADAM.

*Distribution :*

Zéphoris.....	MM. Goffoël.
Mossoul.....	Dochesne.
Kadoor.....	Neveu.
Piféar.....	Noë Cadeau.
Zizel.....	Flury.
Néméa.....	Mmes Doriau.
Zélide.....	Dulaurens.
Atar.....	MM. Guiraud.
Un médecin.....	Hertz.
Un nègre.....	Leprieu fils.

Seigneurs, bayadères, peuple, hommes et dames, pêcheurs, nègres, soldats, brahmes.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**Grand Théâtre d'Angers.**

Hier soir, par indisposition de M<sup>lle</sup> Dorian, on a joué, à la place de *Manon*, la *Favorite*, grand opéra, et les *Ouvriers*, drame en 1 acte.

Vendredi 4 décembre,

A la demande générale, une 2<sup>e</sup> et dernière représentation de :

ANTOINETTE RIGAUD, pièce nouvelle en 3 actes, de M. Raimond Deslandes, par la troupe parisienne de M. H. de Langlay.

Samedi 5 décembre

CHARLES VI, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique de Halévy.

Dimanche 6 décembre

LES PETITS MOUSQUETAIRES, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis Varney.

**AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULEURS**

**Bains de Vapeur**

Il est universellement reconnu que rien ne guérit mieux les Rhumes de cerveau ou de poitrine, douleurs, points de côté, lumbagos, qu'un **Bain de Vapeur**. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi saluaires qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur  
 17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

**INJECTION BROU**

ZINCO SATURNINE. 40 ANS DE SUCCÈS  
 La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents.  
 Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.  
 J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

**Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**LA COURTE PAILLE**

(Suite et fin)

Cette conversation à bâtons rompus entre les femmes et les joueurs était allée surprendre le médecin et son ami dans la quietude où les enveloppait la fumée de bons cigares. Ces éclats de voix leur dénotant quelque chose d'anormal, ils se levèrent et pénétrèrent dans la salle de billard où, déjà, étaient arrivés les patrons de l'établissement.

La salle de billard présentait en ce moment, avec ces poupons à droite et à gauche, avec ces nourrices aux figures rendues cramoisies par la colère, avec ces rouliers aux visages déconcertés, avec ces maîtres d'auberge perplexes et indécis, présentait, disons-nous, un tableau dont les tons criards s'harmonisaient avec les sons discordants de toutes ces voix parlant à la fois.

Le médecin, d'un coup d'œil, comprend la mésaventure.  
 Thuillier s'avance.  
 — Braves femmes, dit-il, le malheur va être réparé en quelques instants, si tout le monde ici présente veut mettre la main à la pâte.  
 — Que faut-il faire, monsieur, j'en suis sûr répond un roulier en retroussant ses manches comme s'il s'attendait à un travail d'hercule.  
 — Point de ces préparatifs, riposte Thuillier en arrêtant le roulier dans son mouvement; il ne s'a-

git point de soulever des barriques. Voici ce qu'il y a à faire, et même, si vous m'en croyez, braves rouliers, vous regarderez au lieu d'agir, car vous avez la main dure et le geste brusque comme gens habitués à ne manier que des choses lourdes et résistantes. Donc, voici : ces dames vont rapporter les nourrices sur le billard et procéder à leur démaillottage; nous reconnaitrons les garçons et les filles, et chaque nourrice sera déjà sûre d'avoir un enfant du sexe qu'il lui faut. Pour le triage entre garçons et filles, on verra après; les idées viendront.

Le procédé fut trouvé bon; chacun s'inclina.  
 — Ce monsieur n'est pas bête, ma foi, dit une nounou à sa camarade, en enlevant un poupon de sur le buffet; on n'aurait peut-être pas trouvé ce moyen-là, nous autres.

On constata la présence de cinq garçons et de trois filles. Les petits Adams furent étendus sur le côté droit du billard, ayant devant eux les nourrices des garçons; les petites Èves furent couchées sur le côté gauche avec leurs nourrices vis-à-vis d'elles.

— Maintenant, fit le médecin, ce n'est pas tout; nous ne sommes encore qu'à la première et à la plus aisée partie de notre besogne. Que chacune de vous, mesdames, cherche à se rappeler quelque signe distinctif qui puisse lui faire reconnaître, d'une façon indéniable, son nourrisson. C'est une révision en règle que nous allons pratiquer.

L'une déclara que son enfant avait un grain de beauté derrière la nuque; une autre affirma que le sien avait le nez retroussé; une troisième dit que son baby avait les cheveux fournis et noirs, tandis qu'une autre soutint que le sien avait une tache sur le mollet. Les faits furent vérifiés, trouvés exacts,

et les propriétaires furent mises en possession de leurs petits êtres.

Deux autres bambinos furent encore reconnus, qui à ses cheveux blancs, qui à la conformation de ses jambes.

Mais pour les deux derniers, deux garçons, il y eut impossibilité d'entente. Les deux enfants se ressemblaient de tous points; l'un était un peu plus fort que l'autre, voilà tout. Et les deux nourrices jetaient leur dévolu sur le même marmot. Le cas était embarrassant.

Tout à coup le jeune lieutenant, qui n'avait encore fait que rire en silence de toute cette scène qui le sortait agréablement des tableaux de la caserne, s'écria, sous le coup de l'inspiration :

— Tirez-les à la courte paille, parbleu!  
 — Bravo! exclamèrent nourrices, rouliers et maîtres d'auberge.

— Nouveau Salomon, je te salue avec respect, dit le docteur à l'officier en lui serrant la main; tu parles peu, mais tu parles d'or.

Et les deux jeunes gens partagèrent l'hilarité générale.

On convint que l'enfant le plus fort, objet du litige, serait adjugé à la nourrice qui amènerait la paille la plus courte.

Le maître de la maison alla quérir deux pailles, les coups inégalement et les montra à la société; puis il les passa au jeune officier qui tendit avec beaucoup de sérieux une main ne laissant dépasser des doigts que deux fétus d'égale longueur.

Sa rivale alla prendre l'autre en se contentant de dire :

— Pourquoi que l'enfant ressemble plus tard à son père!

Personne, en effet, n'avait songé à cette délicate question qui pourrait provoquer des reproches mutuels entre les deux époux. Mais c'était là, après tout, un mal lointain et auquel on ne pouvait rien. On avait pu arranger les choses pour le présent, c'était tout ce qu'on pouvait faire. Pour le plus tard, advienne ce pourra.

La lourde patache à destination de l'Etang-Vergy était attelée. Tous s'y entassèrent, car les deux amis et la bande de nourrices allaient au même village.

Maîtres d'auberges et rouliers regardèrent s'éloigner la voiture; ceux-ci reprirent leur partie de billard, ceux-là allèrent vaquer aux soins de leur établissement. La maison reprit sa tranquillité; ainsi vont les choses de la vie.

Hélas! il ne reste plus aucun des deux témoins parisiens de cette aventure. Le jeune lieutenant, envoyé au Tonkin, y est mort bravement à Bac-Ninh.

Les deux amis se sont suivis dans la tombe. Si leur champ de bataille fut différent, leurs deux jeunesse furent vaillantes et leurs deux cœurs bien français.

Quant aux huit petits enfants de la capitale, si Dieu leur a prêté vie, jamais ils ne se douteront de la vérité de cette parole que leurs parents leur adresseront certainement un jour à la suite d'une sévère remontrance : « Ce n'est pas possible, on l'a changé en nourrice! »

RAOUL BONNERY.  
 De la Société des Gens de lettres.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le **JEUDI 10 décembre 1885**, à 1 heure du soir,

Dans une maison, à Saumur, rue Gambetta, où est décédé M. LAFFAILLE, avocal,

Il sera vendu :

Pendule, flambeaux et lampes en marbre et bronze, une très-belle pendule avec sujet en bronze et flambeaux, de la maison Barbedienne, de Paris, une grande glace avec encadrement et ornements dorés, une autre pendule avec son globe et deux flambeaux ;

Ameublement de salon, comprenant un canapé, quatre fauteuils et quatre chaises en bois noir, recouverts en velours d'Utrecht grenat, fauteuil Voltaire, deux autres fauteuils crapaud, table à jeu, guéridon, étagère, petit bureau et table à ouvrage, le tout en acajou, deux chaises garnies en tapisserie ;

Rideaux de lit et de croisées en crétonne, laine verte et mousseline brodée ;

Bureau avec tiroirs et casiers, deux bibliothèques en bois noir, fauteuil et chaises de bureau ;

Collection complète du *Journal du Palais*, dont 90 volumes sont reliés, quatre volumes *Coutumier de France*, deux volumes *Coutumes d'Anjou*, et une grande quantité d'ouvrages de droit, par Troplong, Chauveau, Hélie, Foucart, Bioche, Toulier et autres auteurs ;

Chenets, pelles, pincettes, statuette, vases en faïence et en fonte, banc de jardin et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Le commissaire-priseur, **PROUX.**

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Par suite de saisie-exécution,

Le **samedi 5 décembre 1885**, à 1 heure du soir,

A Saumur, place de la Bilange.

Il sera vendu :

Un cheval, deux juments, un coupé, une calèche, un milord, cinq harnais de voitures, une bascule ;

Armoire, bureau, chaises, tables, glace, draps, serviettes, chemises, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Le commissaire-priseur, **PROUX.**

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

**UNE VASTE MAISON**

Place Saint-Pierre, n° 18,

Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations.

Ferait un très-beau magasin.

Transformations au gré du preneur.

S'adresser à la Ville de Paris.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

**UN BON CABRIOLET**

Monté sur Essieux à patente et Capote,

Avec Harnais presque neufs.

S'adresser à M. ORY, propriétaire à la Croix-Verte, Saumur. (898)

**A CÉDER**

Présentement ou pour Noël prochain,

**BONNE ÉPICERIE**

A laquelle on pourrait joindre un débit.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

**Boucherie-Charcuterie**

Située à Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE**

**MAGASIN de MERCERIE**

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

**CABINET D'AFFAIRES**

DE

**M. G. DOUSSAIN**

Syndic de faillite,

10, rue des Basses-Perrières.

Liquidations et attermoiements. Recouvrements et renseignements. Consultations absolument gratuites.

**BALS DE SOCIÉTÉ**

bals de noces, bals de sociétés, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

**Offres et Demandes**

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

Ecrire à M. GRAVELEAU, à Montilliers, canton de Vibiers. (909)

ON DEMANDE ménage, femme cuisinière, homme connaissant service intérieur, sachant conduire et pouvant s'occuper des travaux de la terre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un homme sachant conduire, s'occupant au besoin du service intérieur et connaissant les travaux de la terre et des vignes.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME sérieux et actif demande une place de régisseur pour propriétés; connaît la vente du bois et la culture des terrains.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

**Plus Intermédiaires**

Plusieurs groupes de Fabricants de Draps, de Velours et Fouritures servant à la Confection des Vêtements pour Hommes, ayant résolu de vendre directement au public, ont décidé d'envoyer gratis les Echantillons de leur Fabrication à toutes les personnes qui en feront la demande. De ce rapport direct entre le Fabricant et le Consommateur résulte une sérieuse économie, conséquence inévitable de la suppression des intermédiaires onéreux qui augmentent d'une façon considérable le prix de vente. Les demandes d'Echantillons doivent être adressées au seul représentant autorisé : M. BEAUTIER, 10<sup>bis</sup>, r. de Brosse, PARIS

**INJECTION PEYRARD**

Ex-Pharmacien à Alger  
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubébe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.  
RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 104 Européens a donné 104 guérisons.  
Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.  
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

**DENTS**  
SANS PALAIS NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.

**JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ**

Aux Mères de Famille, aux Directrices de Pensionnats

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaisions à recommander spécialement : **La Femme et la Famille**, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES (54 ans d'existence), publié sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD, dont les ouvrages sont si estimés.

Le programme comporte deux parties bien distinctes :

*Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres*, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous.

*Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc.*, voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

**ÉDITIONS**

Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes) : 6 fr. — Étranger : 7 fr.

LA MÈME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale : 14 fr.

**PRIMES**

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme Prime gratuite, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1<sup>er</sup> Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

On s'abonne également au bureau de l'*Echo Saumurois*.

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**  
ET  
**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**  
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)  
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.  
**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**  
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.  
**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**  
ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR  
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE 1885.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	80 45	80 45	Est	775	777 50	Obligations.			Gaz parisien	520 50	525
3 % amortissable	81 95	82 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1233 75	1232 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522	520	Est	375 50	374 50
3 % (nouveau)			Midi	1167 50	1172 60	— 1865, 4 %	526	524	Midi	386 50	386 50
4 1/2 %	106	106	Nord	1505	1502 50	— 1869, 3 %	411 75	409 50	Nord	396	397 50
4 1/2 % (nouveau)	108 43	108 45	Orléans	1330	1335	— 1871, 3 %	402	401	Orléans	382 50	382 50
Obligations du Trésor	514	513	Ouest	850	848 75	— 1875, 4 %	515	515	Ouest	384	386 50
Banque de France	4860	4825	Compagnie parisienne du Gaz	1430	1432 50	— 1876, 4 %	515	514	Paris-Lyon-Méditerranée	384	385
Société Générale	448 75	447 50	Canal de Suez	2090	2100	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Paris-Bourbonnais	361	363 25
Comptoir d'escompte	980	975	C. gén. Transatlantique	475	475	Obligations communales 1879	453	453	Canal de Suez	583	582
Crédit Lyonnais	521 25	526 50	Russe 5 0/0 1870	94 25	94	Obligat. foncières 1879 3 %	449	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1323 75	1335				Obligat. foncières 1883 3 %	370	369 50			
Crédit mobilier	196 25	196 25									

**CHEMINS DE FER GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans										LIGNE DE L'ÉTAT														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.					SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					SAUMUR - BOURGUEIL					BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Minutes	Matin	Soir	Direct	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Direct	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Omn.					
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																					
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)																					
9	13	matin	omnibus-mixte.																					
1	25	soir	—																					
3	32	—	express.																					
7	15	—	omnibus.																					
10	36	—	(s'arrête à Angers).																					
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.					SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.					POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																					
9	37	—	omnibus.																					
12	48	—	express.																					
4	44	soir	omnibus-mixte.																					
7	4	—	—																					
10	24	—	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.																					
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 8 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,